

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'OULLES-EN-OISANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 27
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le samedi 27 juin à 18h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 22 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Marcel BOS, Didier COMELLA, Clotilde CORRENOZ, Stéphane GIRARD, Patrick HUSTACHE, Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN, Stéphane VIEUX

ABSENTS :

POUVOIRS :

Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Projet d'agrandissement du parking de l'entrée du Village

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les problèmes de stationnement rencontrés avec l'actuel parking et présente les estimations financières obtenues sur la base de devis pour une opération d'agrandissement de celui-ci.

Entreprise	Nature des travaux	Coût (HT)
Mandier TP	Création parking	39 980,00 €
	Aménagement parking	37 430,00 €
		77 410,00 €
Gravier	Enrochement	36 726,00 €
	Voirie	28 377,50 €
		65 103,50 €
Barruel	Création d'un parking et aménagement	55 125,00 €
	Fourniture et pose fourreau	3 176,00 €
	Evacuation de remblais	400,00 €
		58 701,00 €
Fiat	Soutènement en enrochements bétonnés	34 130,00 €
	Travaux de voirie	27 949,80 €
		62 079,80 €

Au vu des montants avancés, Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'opération devra obligatoirement faire l'objet d'une consultation totalement dématérialisée *via* le profil acheteur de la Commune ; aucune entreprise ne pourra remettre de plis « papier ».

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que ce type d'opération est susceptible d'être financé à hauteur de 60 % par le Département de l'Isère et 20 % par la Communauté de communes de l'Oisans.

Monsieur le Maire propose de lancer un appel d'offre pour la réalisation de cet aménagement.

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'OULLES-EN-OISANS

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à 5 voix pour (Marcel BOS, Didier COMELLA, Stéphane GIRARD, Patrick HUSTACHE, Stéphane VIEUX),
et 2 voix contre (Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN),
décide de retenir ce projet et de lancer une consultation des entreprises.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,

